

Filière: Volailles

Date : 28/07/2020

Réunion tél e-mail

Participants :
Olivier SALANDRE (Vétérinaire Représentant SNGTV)
Claire CHAUVIN (Anses Ploufragan) - en Skype

Commentaires nouveaux / rajoutés post réunion

Remarques générales : La carence en matière d'antipyrétiques, d'antalgiques et d'anesthésiques locaux est préjudiciable au respect du bien-être animal (BEA) en filière avicole.
Le Nouveau Règlement va modifier les temps d'attente forfaitaires applicables dans le cadre de la cascade dans un certain nombre de cas: une communication sur les modifications ayant un impact pratique important serait utile.
(pour mémoire : les AMM les plus anciennes conviennent à la profession dans la mesure où l'espèce cible mentionnée est « volailles ». La précision des espèces dans le RCP entraîne des difficultés d'utilisation dans le cadre de la cascade en raison du temps d'attente imposé.)

Pathologie	PRIORITES définies en réunion Majeure: M mineure: m	Risques	Action à mener	Qui	Échéance	Statut	Commentaires
Lutte contre effets de passages viraux (bronchite infectieuse, SIGT..) Poules pondeuses	M	Utilisation OTC sur passage viraux. Risque utilisation aspirine ou paracétamol en absence de dossier LMR œufs et volailles. Acide acétyl salicylique (= "aspirine"), acétylsalicylate de sodium et salicylate de sodium à "Ne pas utiliser chez les animaux produisant du lait ou des œufs destinés à la consommation humaine". Pour le salicylate de sodium, l'EPMAR du 15 janvier 2013 (EMA/CVMP/71291/2012) sur l'extension des LMR aux dindes précise que <u>la substance active ne doit pas être utilisée chez les animaux produisant des œufs destinés à la consommation humaine</u> . L'EPMAR du 12 décembre 2016 (EMA/CVMP/454104/2016) précise qu' <u>il n'y a pas d'extrapolation possible des LMR dindes aux poulets de chair et poules pondeuses</u> . Le NVR confirmera l'interdiction d'une utilisation en volailles via la cascade. => Rien en gestion douleur chez pondeuses (problème de BEA).	Détermination de LMR œufs (et viande si besoin) pour le paracétamol par l'industrie ou par un organisme national ou européen. (Pour le salicylate de sodium, avec les LMR définies pour la viande de Dinde, on est déjà à 96% de la DJA). * Laboratoire de Ploufragan en cas de demande, peut conduire des études (vérification des TA) si besoin pour le dossier LMR.	Industriel via SIMV Anses Ploufragan	A préciser		Selon règlement 2017/880, pas d'extrapolation possible entre espèces non apparentées, ni entre tissus et œufs au sein d'une même espèce => Besoin de données sur métabolisme et résidus en Volailles pour obtenir une LMR œufs. A noter que le NVR confortera cette interdiction d'usage en absence de données et assurera une protection de 5 ans sur les données soumises.
Histomonose Dinde + pintade + volaille label et pondeuses	M (mais pas de solution à court terme)		Possibilité de monter des études avec d'éventuels financements de filière de concert avec ce qui est fait en Autriche. Se renseigner sur l'avancement des travaux du Pr Heiss sur vaccin vivant.	Anses Ploufragan	A compléter	En cours	
Gestion de la douleur pour actes "de convenance": chaponnage, éjointage des pintades	M (priorité transversale plusieurs filières)	Problème BEA et attentes sociétales	* Echanger avec DER sur besoins identifiés	Anses Ploufragan ANMV			

Colibacillose Poules pondeuses	m	Usage de Colistine et Aminosides contre E.coli, alors que non absorbés par voie digestive => usage non approprié (de type "désinfectant").	* Mode de prévention : étude de fond à mener sur l'épidémiologie des colibacilles, contamination verticale/ horizontale.	Filière & Anses Ploufragan	2022	Terminé	Indication retirée depuis avis du CVMP de fév 2018 La publicité est interdite pour les autovaccins dans le décret et dans le futur règlement. Par contre il est peut-être possible de communiquer sur la capacité à produire des autovaccins sans citer les souches/espèces cibles pour lesquelles ils sont autorisés.
			* Biosécurité : proposer des actions dans le cadre du programme Eco antibio 2 (financement DGAL) ?	Filière ?	A préciser		
			* Informer sur modifications CVMP sur indications Enrofloxacin	ANMV			
			* Informer sur la capacité à produire des auto-vaccins sans citer les souches/espèces cibles (selon intérêt)	Titulaires			
			* Poulvac E.coli : fournir études pour extension en pondeuses (actuellement "contre-indications") ?	Titulaire (Zoétis)	A préciser		
Coccidiose poulet chair standard	m	Non-respect du TA lors de l'utilisation de toltrazuril en poulets de chair standard. Alternatives "phyto" utilisées sans revendication officielle et plutôt des indications du genre "contribue à la gestion du risque lié aux coccidies". Produits utilisés dans l'eau de boisson, donc assimilables à des traitements. Pas d'études rigoureuses d'efficacité.	A préciser				
Téniasis (cestodes) poules pondeuses au sol poules reproductrices	m	Utilisation inappropriée et hors AMM de flubendazole ou fenbendazole à des doses plus importantes ou plus répétés => impact résidus/environnement ?	* Développer données de métabolisme et résidus en Volailles pour avoir une LMR Praziquantel Volailles œufs (et viande).	Industriel via SIMV	A préciser		Praziquantel inclu au Tableau 1 avec aucune LMR requise pour ovins (résidus totaux < 30% DJA) et cheval. => Besoin de données de métabolisme et résidus en Volailles à fournir pour une extrapolation possible à cette espèce.
			* Prévoir des essais sur le terrain (sur des reproducteurs par ex.) pour étudier l'efficacité du praziquantel.	Filière	A préciser		
			* Quelle prévalence du téniasis en élevages plein air ?	Anses Ploufragan Filière		Terminé	Observatoire des Helminthes mis en place en 2019-20 par ITAVI & Anses (financé à 75% par les laboratoires pharmaceutiques et 25% par les organisations de production) => Infos sur méthodes de diagnostic : cf article publié dans la revue TeMa et tutoriels sous forme de vidéo (par ex. https://www.reussir.fr/volailles/utiliser-des-tamis-pour-identifier-et-quantifier-les-vers-parasites-des-volailles) => Une publication dans TeMa est prévue, soit fin d'année soit début d'année prochain (1er trimestre) qui présentera les détails des résultats.
Aspergillose Dinde	m	Actuellement LMR enilconazole uniquement pour un usage topique alors que le produit est utilisé contre l'aspergillose <u>en pulvérisation en présence des animaux</u> . Usage interdit en absence de LMR volailles.	* Retravailler sur le dossier IMAVERAL pour Dindes pour sortir de la cascade. *Quels sont les risques pour l'utilisateur d'un usage hors AMM en pulvérisation ?	Titulaire (Elanco)			Rien de nouveau. Dossier LMR à développer pour Dindes. LMR existe pour Bovins (résidus totaux < 11% DJA) et chevaux pour voie topique. A demander ?
Candidose Dindes	0		*Quel impact du NVR sur TA parconazole à appliquer en Dinde (0 jour chez pintade) ?	ANMV		Terminé	TA parconazole à appliquer en Dinde : avec NVR, passage à 1j (0 jour chez pintade)
Adénovirus (repros), Réovirus (selon souches), pancréatite virale pintade : besoins d'autovaccins viraux "à façon"	m		* Informer sur la capacité à produire des auto-vaccins sans citer les souches/espèces cibles (selon intérêt)	Titulaires	A préciser		La publicité est interdite pour les autovaccins dans le décret et dans le futur règlement. Par contre il est peut-être possible de communiquer sur la capacité à produire des autovaccins sans citer les souches/espèces cibles pour lesquelles ils sont autorisés.
Entérites à flagellés (trichomonose...) Dinde, Gibier, Volailles label	m	Risque d'utilisation de produits interdits (diméridazole). ??? Risque (mineur) de systématisation d'utilisation de macrolides.	* A t'on des infos sur utilisation du diméridazole en Dindes ?	Filière ?			
Riemerellose Canards	0		*Quel impact du NVR sur TA à appliquer ?	ANMV		Terminé	Impact NVR sur cascade pourra permettre des TA forfaitaires plus favorables pour certains antibiotiques
Paramyxovirose Pigeon de chair	0		* Info sur disponibilités des petits conditionnements des vaccins disponibles ?	ANMV	31/07/20		Vérifier si commercialisation des plus petits conditionnements disponibles : COLOMBOVAC PMV (Zoétis) - pigeons : 1 flacon de 10 doses, 50 doses - en rupture ? NOBILIS PARAMYXO P201 (Intervet) - pigeons : 1 flacon de 20 mL (=80 doses) IMOPEST (BI) - poules & pigeons : 1 flacon de 500 doses TUR-3 (BI) - dindes : flacon de 150 mL (=500 doses)